

Pour une politique d'immigration qui renforce l'égalité entre les femmes et les hommes

Janvier 2015

MÉMOIRE DE

POUR LES DROITS DES FEMMES DU QUÉBEC

(PDF QUÉBEC)



Groupe féministe, citoyen, mixte et non partisan, créé en 2013 et ayant à son actif plus de 300 membres d'origines diverses.

PDF Québec croit qu'une véritable démocratie n'est possible qu'à la condition de réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.

PDF Québec soutient la société démocratique et laïque.

AUTEURES¹ DU MÉMOIRE

Nadia El-Mabrouk

- PhD en Informatique théorique, Université Paris VII
- Professeure titulaire, Université de Montréal
- Membre de PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec)

Léon Ouaknine

- Auteur de *Ni d'ici ni d'ailleurs. Le Québec, les Juifs et moi*, Montréal, Les éditions Grenier, 2013
- Ex-directeur général d'établissements de santé et services sociaux
- Ex-membre du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration
- Ex-membre du comité interculturel de la ville de Montréal
- Membre de PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec)

Michèle Sirois

- Anthropologue
- Co-auteure du livre *Individu et société. Introduction à la sociologie*, Montréal, Éditions Gaëtan Morin, 2009
- Présidente de PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec)

Ce mémoire est aussi l'œuvre d'un comité mixte de PDF Québec

¹ Ici, le féminin inclut le masculin

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	ii
INTRODUCTION	1
1 - Renforcer la valeur de l'égalité entre les sexes dans la définition d'un Québec interculturel, pluriel et inclusif	2
a) Rappeler les trois valeurs fondatrices du Québec moderne.....	2
b) Préciser le type d'interculturalisme propre au Québec.....	5
2 - Réaffirmer le caractère laïque des institutions.....	8
a) Accorder la préséance aux droits des femmes sur les obligations religieuses	8
b) Garantir la neutralité de l'État en assurant la laïcité des institutions.....	11
3 - PDF Québec veut consolider la cohésion sociale et éviter les fractures sociales	14
a) Importance de la participation à l'emploi (enjeu 1)	15
b) Une immigration reflétant les choix de société (enjeu 2).....	17
c) Une gouvernance responsable, cohérente et efficace (enjeu 3).....	18
EN CONCLUSION	24

RÉSUMÉ

L'égalité entre les femmes et les hommes et la neutralité de l'État constituent des valeurs prioritaires pour la société québécoise. Comme ces valeurs ne sont pas partagées par tous les pays, il est important d'inviter les nouveaux immigrants à les connaître et à les adopter. PDF Québec (Pour les droits des femmes du Québec) recommande d'amender les principes directeurs de la nouvelle politique proposée afin d'en tenir compte. Il s'agit donc de mieux faire connaître les spécificités de la culture québécoise aux nouveaux Québécois et ainsi faciliter leur participation et leur intégration à la société.

Pour la société québécoise, l'égalité signifie que les femmes et les hommes bénéficient de conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel et par là-même contribuer à l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du Québec. Or, toutes les religions monothéistes préconisent un traitement différencié selon les sexes, accordant aux femmes un statut inférieur. Qui plus est, les accommodements religieux peuvent parfois encourager les communautés à vivre en circuit fermé, ce qui limite leur participation à la société québécoise.

Ainsi, par respect pour la dignité des femmes et dans le but de faciliter une participation pleine et entière de toutes à la société québécoise, PDF Québec recommande de faire primer les droits des femmes sur les prescriptions religieuses et d'officialiser la laïcité des institutions publiques dans la Charte des droits et libertés de la personne. PDF Québec apporte des recommandations concrètes pour faire face à l'intégrisme religieux et à ses répercussions sur l'ensemble des immigrants québécois, lesquels sont très majoritaires dans leur désir de contribuer de façon positive à la société québécoise.

Enfin, PDF Québec propose des pistes de solution pour répondre aux enjeux soulevés par l'emploi des immigrants.

INTRODUCTION

PDF Québec salue l'initiative du gouvernement de mettre à jour sa politique en matière d'immigration afin de réaffirmer l'importance de la diversité comme source d'enrichissement. L'immigration représente un apport essentiel au développement de notre société. Cette nouvelle politique est aussi une occasion de spécifier les droits et responsabilités liés à la citoyenneté québécoise, et de renforcer les conditions gagnantes d'une intégration réussie des immigrants à la société québécoise.

Les Québécois sont fiers de leur identité et, tout au long de leur histoire, ils ont défendu leur mode de vie et leurs valeurs, dont l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. L'objectif visé par PDF Québec est donc de s'assurer que les nouveaux Québécois développent un fort attachement à cette valeur et soient ainsi mieux préparés à participer pleinement à notre société.

Trois grands objectifs guident l'intervention de PDF Québec dans ce mémoire, à savoir :

1. Maintenir la progression de la société québécoise sur le chemin de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ;
2. Affirmer qu'aucun autre droit ne puisse être invoqué pour minimiser ou bloquer la plénitude du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ceci implique d'assurer la primauté du droit à l'égalité pour les femmes sur le respect des obligations religieuses et ce, partout dans les institutions et l'espace publics ;
3. Promouvoir le respect de la dignité des femmes dans l'espace public et les institutions publiques.

1 - Renforcer la valeur de l'égalité entre les sexes dans la définition d'un Québec interculturel, pluriel et inclusif

Nous constatons qu'en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, la valeur d'égalité entre les hommes et les femmes ne se retrouve de façon explicite ni dans la vision ni dans les principes directeurs et les choix stratégiques qui guideront l'action du Québec.

a) Rappeler les trois valeurs fondatrices du Québec moderne

Lors de la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor) en février 2007, M. Jean Charest, alors premier ministre du Québec, a fait une déclaration officielle quant aux valeurs qui sont prioritaires pour la société québécoise.

« L'égalité entre les femmes et les hommes, la primauté du français et la séparation entre l'État et la religion constituent des valeurs fondamentales. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun accommodement. Elles ne peuvent être subordonnées à aucun autre principe.»²

Le premier ministre Jean Charest ne faisait alors que rappeler ce qui était considéré depuis le rapport Bélanger-Campeau en 1991 comme les valeurs fondatrices du Québec moderne.

L'égalité de droit entre les femmes et les hommes, une valeur fondamentale qui assure les mêmes conditions d'épanouissement pour les deux moitiés de la population, a été acquise à la suite de longues luttes tout au long de l'histoire du Québec. Comme cette valeur n'est pas partagée par tous les pays, il convient de rappeler cet acquis afin d'en préserver la pérennité et d'atteindre une égalité de fait. Pour la société québécoise, l'égalité implique que les femmes et les hommes bénéficient de conditions égales pour exercer pleinement leurs droits, pour exploiter leur potentiel ainsi que pour contribuer à l'évolution politique,

² Gouvernement du Québec, Communiqué, 8 février 2007, <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=923>

économique, sociale et culturelle, comme le propose la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*³.

Qui plus est, le Québec ayant entériné la signature par le Canada de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)⁴, il se doit honorer ses engagements. Cet accord international met de l'avant trois grands principes, soit l'égalité, la non-discrimination et la responsabilité des États. Or, le voile intégral dans l'espace public est clairement une forme de discrimination qui porte atteinte à la dignité des femmes.

PDF Québec recommande que l'assemblée nationale mette en branle les mesures nécessaires afin de s'assurer que sa politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion soit conforme à ses engagements internationaux tels qu'entérinés dans le cadre de la CEDEF.

PDF Québec soutient la liberté religieuse, conformément à l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. Par contre, la liberté religieuse doit s'exercer dans le respect de la liberté de conscience et la liberté d'expression de l'ensemble des citoyens, puisque ce sont elles aussi des libertés reconnues par le même article 3.

En fait, ce qui pose problème c'est le retour du religieux dans la sphère publique, lequel fait en sorte qu'il y a de plus en plus de manifestations et de prescriptions religieuses contraires au principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Notons à titre d'exemples l'interdiction de l'avortement dans la religion catholique, les droits inégaux face à l'héritage dans la tradition musulmane (un fils recevant le double de ce que reçoit sa sœur), ou encore la non-mixité imposée par une conception de l'impureté des femmes dans la religion juive.

³ Secrétariat à la condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2007
http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf

⁴ La CEDEF (CEDAW en anglais) a été adopté à l'ONU et, en 2008, avait déjà été entérinée par 185 pays. Il s'agit du plus important accord international concernant les droits des femmes.

De même, le port du voile intégral (niqab et burqa) pose de nombreux problèmes. C'est tout d'abord un obstacle évident à la sécurité, à la communication et à l'identification. Rappelons les besoins élémentaires et universels de tout être humain de savoir à qui il s'adresse et de pouvoir décoder le message d'une personne par l'observation de son visage. Du fait de son rejet par l'ensemble de la population, comme le montrait un sondage en 2010⁵, le voile intégral amène également celles qui le portent à vivre en circuit fermé, ce qui limite leur participation à la société québécoise. Pour PDF Québec, ce sont des symboles qui vont à l'encontre de la dignité des femmes et du principe de l'égalité entre les sexes. Ainsi, par respect pour la dignité des femmes et dans le but de faciliter une participation pleine et entière de toutes à la société québécoise, de telles manifestations aussi discriminatoires, dites religieuses, ne devraient pas être tolérées et ce, dans la totalité de l'espace public et pas seulement dans les institutions publiques.

PDF Québec demande l'interdiction du voile intégral dans les lieux publics et dans les institutions publiques et cela, au nom de la dignité des femmes et dans le but de leur permettre une meilleure participation à la vie citoyenne.

Le voile intégral n'est pas le seul problème à affronter avec le retour du religieux dans notre société, car «presque toutes les traditions religieuses ont une vision sexiste et discriminatoire à l'égard des femmes. Cette vision se répercute nécessairement sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans la société québécoise. S'il ne revient pas au gouvernement de corriger cet état discriminatoire au sein des institutions religieuses (puisque cela relève de la sphère privée et de la liberté religieuse), par contre il a le devoir de s'assurer que l'espace public soit à l'abri de cette influence.

Enfin, PDF Québec soutient l'appel à la mobilisation qui repose « sur la contribution et la concertation de l'ensemble des acteurs concernés selon une approche intégrée». Cependant, il est inquiétant de voir que le gouvernement pense à élargir l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) « [...] pour couvrir les dimensions de la diversité et de l'égalité d'autres groupes de personnes, dont les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles» (question 29). Il faudrait tout d'abord s'assurer que l'ADS soit appliquée «[...] à toutes les initiatives gouvernementales (c.-à-d. projets de loi, lois, règlements,

⁵ Laura Payton, «Sondage. Le trois-quarts des Québécois veut l'abolition de la burqa», 28 juillet 2010 <http://www.journaldemontreal.com/journaldemontreal/actualites/national/archives/2010/07/20100728-061653.html>

politiques, programmes, mesures ou services à l'intention des citoyens et des citoyennes)». Il est à craindre que cet élargissement amène à évacuer l'égalité des femmes avec les hommes au nom d'autres inégalités qui seraient jugées prioritaires. L'obligation de faire une ADS vient du fait que les décideurs ne tiennent pas suffisamment compte de l'impact de leurs décisions sur les femmes. L'égalité de fait entre les femmes et les hommes étant loin d'être atteinte, nous croyons que l'ADS reste un outil important dont on doit protéger l'intégrité. Notamment lorsqu'il s'agit d'étudier la question des symboles religieux qui renvoient l'image d'un traitement différencié entre les femmes et les hommes.

b) Préciser le type d'interculturalisme propre au Québec

Nous sommes en accord avec la vision interculturaliste qui soutient la nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Cependant, à la lecture du document, nous ne pouvons nous empêcher de constater que le modèle québécois d'interculturalisme ressemble beaucoup à celui du multiculturalisme, le français comme langue commune en plus.⁶

Cette primauté du français se retrouve d'ailleurs à de nombreux endroits dans le document, ce qui n'est pas le cas de l'égalité entre les femmes et les hommes. On ne parle pas non plus de la stricte séparation entre l'État et la religion. Ces deux valeurs fondatrices du Québec moderne sont très peu prises en compte dans la nouvelle politique d'immigration. L'interculturalisme devrait s'interpréter comme un dialogue des cultures dans le cadre des valeurs fondamentales, non négociables, du pays d'accueil (refus d'accommodement), sinon il s'agit plutôt de multiculturalisme.

⁶ Rocher, François et al., *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme. Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, 2007
<http://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-3-rocher-francois.pdf>

Voilà pourquoi nous recommandons d'inclure les trois valeurs fondatrices d'une façon explicite dans la définition des principales assises de l'interculturalisme telles que présentées dans le document synthèse du gouvernement (p.3-4).⁷

PDF Québec demande de reformuler certains éléments descriptifs de l'interculturalisme

(NOS AJOUTS APPARAISSENT EN MAJUSCULES ET EN CARACTÈRES GRAS DANS LE TEXTE)

L'identité québécoise, plurielle et dynamique, **DONT LES VALEURS COMMUNES SONT LA PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS, L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ET LA SÉPARATION ENTRE L'ÉTAT ET LES RELIGIONS**, s'enrichit par la contribution des personnes de toutes origines tout en étant intimement attachée à la continuité de son caractère distinct et francophone, ainsi qu'à la contribution historique des Autochtones et de la communauté québécoise d'expression anglaise;

L'ouverture aux apports multiples, où la diversité et les appartenances plurielles de la population, qui se manifestent dans la vie publique, sont reconnues et valorisées, **À CONDITION QU'ILS SE FASSENT À VISAGE DÉCOUVERT ET DANS LE RESPECT DE LA DIGNITÉ DES FEMMES.**

- Le rapprochement interculturel, où les contacts positifs entre des personnes de toutes origines favorisent des relations civiques harmonieuses, de nouveaux liens de solidarité et contribuent à prévenir les préjugés, l'intimidation et la discrimination **AINSI QUE LE REPLI IDENTITAIRE, L'INTÉGRISME ET LA RADICALISATION;**
- Une conception de l'intégration des personnes immigrantes qui repose sur la réciprocité et sur **LA PROMOTION** des valeurs communes de la société québécoise **DONT LA PRIMAUTÉ DU FRANÇAIS, L'ÉGALITÉ DE DROIT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, ET LA SÉPARATION DE L'ÉTAT ET DE LA RELIGION.**

Pour prévenir les dérives qui minent le tissu social, il faut mettre en place une politique d'immigration qui vise la convergence vers une identité commune, basée sur des valeurs communes, plutôt que la juxtaposition de multiples cultures, ethnies et mouvances

⁷ Gouvernement du Québec, *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Document synthèse, décembre 2014

http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/SYN_CahierConsult_Politique.pdf

identitaires, souvent antagoniques l'une par rapport à l'autre, au motif que toutes les communautés qui les composent auraient une égale légitimité à définir le cadre de vie commun, c'est-à-dire l'espace public de la nation. Pérenniser la culture du nouveau venu plutôt que conforter sa convergence vers les valeurs de l'accueillant, est la pire chose à faire en ce qui concerne la cohésion sociale et la prévention du racisme.

En précisant sans équivoques les règles à suivre pour vivre au mieux dans ce pays, en mettant en œuvre les voies et les moyens pour favoriser la convergence culturelle, on facilite par le fait même l'intégration des nouveaux immigrants, suscite et maintient l'engagement des candidats à l'immigration à l'égard des valeurs communes et de la réalité des rapports entre les femmes et les hommes au Québec (question n° 24). Une société a le droit et le devoir de se prononcer sur les principes qu'elle entend faire respecter sur son territoire, à savoir les trois valeurs communes du Québec moderne. Les nouveaux citoyens québécois doivent être avisés de cet état de fait et ont le devoir de respecter ces valeurs communes. Tout comme la société d'accueil se doit de rester ouverte aux ressortissants des diverses communautés qu'elle accueille.

Enfin, précisons que l'interculturalisme devrait inclure la protection de la liberté d'expression, laquelle est la condition indispensable à la mise en œuvre des autres droits fondamentaux. Ainsi, les divers acteurs de la société civile et, plus encore les responsables politiques doivent éviter les amalgames entre racisme et critique des religions afin de respecter le droit à la liberté d'expression garanti par l'article 3 de la Charte des droits et libertés de la personne. La tuerie au journal satirique Charlie Hebdo le 7 janvier 2015 montre bien le danger de faire l'amalgame entre critique des religions et islamophobie. Cet amalgame a contribué à légitimer des individus radicalisés à passer aux actes terroristes et à commettre ces assassinats horribles.

2 - Réaffirmer le caractère laïque des institutions

Les accommodements religieux peuvent souvent encourager les communautés religieuses à vivre en circuit fermé, dans une sorte de repli identitaire, et à favoriser ainsi la domination de l'idéologie fondamentaliste discriminatoire à l'égard des femmes, notamment par l'imposition de la non-mixité des institutions et des espaces publics. C'est d'ailleurs ce que nous rappellent deux avis du Conseil du statut de la femme qui a pris position en faveur de la laïcité (en 2007, *Droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et liberté religieuse*⁸ et, en 2011, *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*⁹)

a) Accorder la préséance aux droits des femmes sur les obligations religieuses

Comme le soulignait Claire l'Heureux-Dubé, ex-juge de la Cour Suprême, la plus haute cour au Canada s'est trompée dans ses jugements sur les affaires de la Souccah juive (arrêt Amselem en 2004) et du kirpan sikh (arrêt Multani en 2006).¹⁰ Ces erreurs ont entraîné toute une série d'autres jugements qui ont donné préséance aux libertés religieuses sur les autres droits, notamment ceux des femmes.

Rappelons également le cas tragique de la famille Shafia: les droits de ces femmes n'ont pas été assurés du fait d'une série d'interventions qui se réclamaient d'un

⁸ Août 2007 <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1223.pdf>

⁹ Mars 2011

<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/ixgoogle/index.php?page=2&recherche=&collection=1&filtre=1&liste-categories-publications=29>

¹⁰ L'ex-juge de la Cour suprême, Claire l'Heureux-Dubé, affirme que les raisonnements juridiques ont ouvert la porte à des accommodements déraisonnables. Voir à ce sujet Diane Guilbault, *Démocratie et égalité des sexes*, Sisyphé, 2008, p. 64 et Hélène Buzzetti, « Les affaires du kirpan et de la souccah juive. La Cour suprême s'est trompée », *Le Devoir*, vendredi 9 novembre 2007 www.vigile.net/La-Cour-supreme-s-est-trompée

multiculturalisme au nom duquel on fait trop souvent passer les demandes d'accommodements avant le droit à l'égalité, à la dignité et à la sécurité des femmes. Un relativisme culturel mal compris fait trop souvent accepter des habitudes culturelles qui sont contraires aux droits des femmes. En fait, ne serait-ce pas que, au fond, on considère les membres des autres communautés culturelles comme des citoyens de second ordre, incapables de vivre dans le respect des règles communes ? Une telle attitude n'incite pas les immigrants à se conformer aux règles sociales et aux lois du Québec: souvenons-nous de ce père d'origine guinéenne qui a reçu une sentence clémente de 60 jours pour avoir tué sa fille de 13 ans d'une gifle, le juge ayant pris en compte la culture d'origine du père¹¹.

Enfin, il serait bon que le gouvernement se dote des instruments nécessaires pour mesurer l'ampleur de certaines pratiques qui vont à l'encontre du droit et de la dignité des femmes, par exemple les mariages forcés, l'excision, l'exclusion des filles de l'école, la transmission de valeurs inégalitaires, etc. Sont-elles la norme ou au contraire, pratiquées par une infime minorité, sont-elles condamnées par l'immense majorité de la communauté?

PDF Québec propose d'adopter un projet de loi visant à mieux protéger les jeunes filles et les femmes des diverses communautés culturelles victimes de brutalité, de mariages forcés et précoces ainsi que de crimes d'honneur. Il devra aussi mettre en place des mesures pour que ces femmes sachent comment et où dénoncer leurs agresseurs et qu'elles soient assurées de le faire en toute sécurité.

Jamais nous ne devrions accepter que les accommodements consentis pour des motifs religieux ne briment les droits des femmes. Il est donc de première importance d'interdire à quiconque d'exiger que la manière de recevoir un service de l'État soit basée sur sa conviction ou sur son appartenance religieuse, notamment en ce qui concerne le sexe de l'employé de l'État. Parallèlement, il devrait être interdit à une institution publique et/ou à son représentant d'accorder ou de refuser un service sur la base d'une appartenance religieuse. Par exemple, une policière ne devrait pas avoir à céder sa place à un collègue masculin, si quelqu'un refuse d'avoir à faire à une femme pour des raisons religieuses. Un des cas les plus médiatisés fut sans doute la décision erronée de la Commission des droits

¹¹ Gonthier, Valérie, «Un père de famille purgera 60 jours de prison pour avoir donné une gifle mortelle à son enfant de 13 ans», 21 mai 2014
<http://www.journaldemontreal.com/2014/05/21/60-jours-de-prison-pour-une-gifle-mortelle-a-son-enfant>

de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui a jugé raisonnable la demande d'un juif hassidique de ne pas avoir à passer son examen de conduite avec une employée de genre féminin. Jamais la CDPDJ n'aurait jugé raisonnable une demande de ségrégation raciale, et nous nous en réjouissons. Par contre, nous nous interrogeons sur le fait que la commission considère les demandes de ségrégation sexuelle comme des accommodements raisonnables.

De même, le personnel en santé de sexe masculin ne devrait pas céder aux demandes provenant de certaines communautés parce que le mari exige que sa femme soit traitée uniquement par du personnel féminin. À ce sujet, il est éloquent de rappeler le mémoire de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) présenté en février 2008 sur le projet de loi 63 par le D^r Gaétan Barrette, alors président de cet organisme.

«La forme de discrimination qui nous interpelle touche spécifiquement les hommes exerçant certaines spécialités médicales. Ces manifestations discriminatoires se rencontrent nommément en obstétrique gynécologie. Elles prennent plusieurs formes et sont devenues fréquentes dans certains établissements hospitaliers de Montréal. Elles sont directement attribuables à l'expression exacerbée de valeurs ou de croyances ancrées au sein de certaines communautés. (...) Lorsqu'un médecin en service devient bien malgré lui victime d'agressions verbales, de violences physiques, fait l'objet de menaces répétées ou d'intimidation; lorsqu'il devient impossible pour un médecin d'exercer son métier puisque sa seule présence provoque l'ire d'un mari; lorsque ce type de manifestation risque de compromettre la santé et la sécurité d'une patiente, du personnel et du médecin lui-même, il y a là matière à une sérieuse réflexion.»¹²

¹² Fédération des médecins spécialistes du Québec, Communiqué du 13 février 2008
https://www.fmsq.org/fr/communiqué/-/contenu/communiqué_pl63/65231 Voir aussi le Mémoire sur le projet de loi no 63, 4 février 2008
<https://www.fmsq.org/documents/10275/13957/20080204.pdf>

PDF Québec demande qu'on n'accorde aucun accommodement qui ait pour effet de remettre en question la mixité des lieux et des services publics.

PDF Québec demande également de rappeler aux institutions québécoises et aux candidats à l'immigration que la ségrégation sexuelle est interdite dans les institutions publiques.

En réaffirmant la mixité de la société québécoise dans les principales assises de l'interculturalisme, la vision, les principes directeurs ainsi que dans les enjeux et choix stratégiques de la nouvelle politique d'immigration proposée, on freine la ségrégation sexuelle et on favorise l'égalité entre les femmes et les hommes.

PDF Québec propose d'apporter des améliorations à la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* pour réaffirmer la dignité et l'égalité des femmes avec les hommes en :

- Modifiant l'article 9.1 pour assurer la primauté du droit à l'égalité entre les femmes et les hommes en y insérant la mention suivante « Dans l'appréciation de ce que constitue un accommodement raisonnable pour des motifs religieux, il doit être tenu compte impérativement du droit des femmes à la dignité et à l'égalité avec les hommes.»
- Renforçant l'article 50.1 de la Charte des droits et libertés de la personne, (lequel article stipule que «Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes») en réaffirmant que les accommodements ne doivent pas aller à l'encontre du droit à l'égalité et à la dignité des femmes.

Ces modifications de la Charte s'avèrent être des outils indispensables pour consolider les acquis des femmes et empêcher des reculs face à des prescriptions religieuses sexistes et discriminatoires. De plus, cela contribuerait à mieux faire connaître les spécificités de la culture québécoise aux nouveaux Québécois et par conséquent faciliterait leur insertion dans la société québécoise.

b) Garantir la neutralité de l'État en assurant la laïcité des institutions

Avec la sécularisation des institutions publiques, notamment à la suite de la Révolution tranquille, il s'est établi une sorte de contrat social qui impliquait la neutralité du personnel

et des institutions afin de mieux accueillir la diversité des convictions spirituelles, que ce soit celles des natifs ou des nouveaux arrivants. En 1997, les Québécois ont même renoncé à leurs privilèges religieux constitutionnels accordés aux catholiques et aux protestants pour transformer leurs commissions scolaires et les organiser sur une base linguistique.

Alors qu'auparavant, la neutralité était signe d'ouverture et de respect des diverses convictions spirituelles, on tente maintenant d'associer la neutralité du personnel à une fermeture face à la diversité. On invoque souvent le besoin d'intégration des immigrants pour justifier des accommodements. Cette équation est erronée, car des gens nés au Québec en demandent et la majorité des immigrants n'en demandent pas. Des difficultés inédites et multiples surgissent chaque jour dans différents secteurs des services publics. Diverses revendications multiformes tendent à faire prévaloir des convictions communautaires sur les règles sociales générales. La plupart du temps, ces difficultés sont le fait d'une petite minorité qui favorise une lecture rigoriste des textes religieux. Rappelons que les tribunaux islamiques ont failli être acceptés en Ontario en 2005, tellement était forte la pression de groupes fondamentalistes réclamant l'application de la charia pour les membres de leur communauté.

Au Québec, il a fallu une motion unanime de l'assemblée nationale pour mettre fin temporairement aux demandes de ces groupes. Et pourtant, en dépit de cette motion, on voit apparaître des publicités d'associations religieuses ou de notaires qui affirment faire des contrats de mariages et des testaments «islamiques». On peut également suivre à l'université un cours de droit islamique¹³. Quand on se rappelle que la femme n'a droit qu'à la moitié de la part de son frère en héritage, il y a de quoi être inquiet de la montée du fondamentalisme au Québec et de l'impact du retour du religieux dans les institutions publiques. Il ne faut pas répéter l'erreur de l'Angleterre qui a déjà intégré en fait et en droit certaines dispositions de la charia dans ses pratiques légales¹⁴.

¹³ <https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/drt-3014/>

¹⁴ Florentin Collomp «Des avocats britanniques enjoins de respecter la charia», 27/03/2014
<http://www.lefigaro.fr/international/2014/03/27/01003-20140327ARTFIG00078-des-avocats-britanniques-enjoins-de-respecter-la-charia.php>

PDF Québec recommande d'amender la Charte québécoise des droits et libertés de la personne en lui ajoutant un article qui affirme la laïcité de l'État.

Plus précisément, la laïcité de l'État implique de :

- Garantir la neutralité de fait et d'apparence des fonctionnaires de l'État offrant un service public. PDF Québec ne peut accepter que des services financés par l'État véhiculent des convictions contraires à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette exigence est particulièrement importante dans le cas des écoles et des garderies publiques qui ont pour mission de former de nouvelles générations de Québécois tournées vers la modernité et vers l'égalité des sexes.
- Présenter un visage institutionnel neutre, où le religieux n'est pas associé au politique, ce qui est essentiel lorsqu'il s'agit d'arbitrer les divergences entre les membres de communautés différentes, voire opposées ou en conflit, ici au Québec ou ailleurs dans le monde.
- Protéger l'universalité de la sphère publique qui permet à tous les citoyens, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent, de pouvoir bénéficier des mêmes droits, des mêmes lois et des mêmes institutions publiques, bref, tout ce qui constitue le «bien commun» et assure l'égalité de tous les citoyens indépendamment de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur religion, etc. Comme nous le démontre si bien la sociologue d'origine égyptienne Yolande Geadah¹⁵, les droits des femmes ne devraient pas souffrir de différence de traitement, comme c'est trop souvent le cas avec les accommodements religieux.

¹⁵ *Accommodements raisonnables. Droit à la différence mais non différence des droits*, Montréal, VLB éditeur, 2007.

3 - PDF Québec veut consolider la cohésion sociale et éviter les fractures sociales

PDF Québec est d'accord avec la vision de la nouvelle politique selon laquelle «c'est grâce à la participation de l'ensemble de la population, dans toute sa diversité et dans le respect des principes fondamentaux de la société québécoise, que les liens de solidarité qui unissent les Québécoises et les Québécois se renforceront et qu'ils se traduiront par une plus grande cohésion sociale».

Précisons, cependant, que favoriser la cohésion sociale demande d'agir à deux niveaux : 1- celui des mentalités, et 2- celui des structures et des conditions objectives de la vie en société. Le premier niveau implique un changement des mentalités par une sensibilisation de la population à la richesse que nous apporte la diversité et «[...] sur les conséquences des préjugés, de la discrimination, de l'intimidation et du racisme, sur les personnes et sur l'ensemble de la société?» (question n° 11) Oui, le dialogue des cultures dans le cadre des valeurs fondamentales du pays d'accueil est essentiel. C'est d'ailleurs la valeur de l'accueil et de l'ouverture à la diversité qui est largement développée dans l'ensemble des documents qui nous présentent la nouvelle politique d'immigration.

Le second niveau pour favoriser la cohésion sociale demande que soient modifiées les structures et les conditions objectives de la vie en société. C'est dans ce domaine que la nouvelle politique est relativement silencieuse. On ne parle pas beaucoup des balises et des mesures d'encadrement de cette diversité, et l'on n'aborde pas la question du volume, de la composition et de la sélection des immigrants. C'est quand on en saura plus sur ces questions qu'il sera possible de juger si la nouvelle politique a des chances d'être réellement un modèle d'intégration viable, et non pas seulement un recueil de bonnes intentions. Au sujet de l'encadrement de la diversité, rappelons la décision du ministère de l'Éducation en novembre 2014 de permettre aux écoles hassidiques de maintenir leur cursus scolaire religieux. Cette décision n'est pas conforme aux obligations du ministère de l'Éducation, lequel doit veiller à ce que tous les enfants du Québec aient le minimum

nécessaire d'instruction pour pouvoir participer à la vie de la société¹⁶. Comme nous l'avons constaté, c'est à l'œuvre et à l'épreuve qu'on pourra juger d'une réelle politique d'immigration, de diversité et d'inclusion.

a) Importance de la participation à l'emploi (enjeu 1)

Les États généraux sur la situation des femmes immigrantes et racisées présentaient en 2012 un rapport exhaustif sur les différents moyens d'intégrer ces femmes¹⁷. Fait remarquable, ce dernier ne recommandait nullement qu'il faille accepter des signes religieux pour améliorer l'employabilité et l'intégration des femmes immigrantes. En fait, on sait que même le simple voile ne présente souvent qu'une embûche supplémentaire à l'intégration des femmes, qu'elles soient immigrantes ou natives du Québec. Nous apportons un appui sans équivoque à ce plan d'action.

Il y a plus : pour que toutes et tous aient des chances égales à l'emploi, il convient d'exiger une participation civile à visage découvert. Par exemple, le voile intégral (burqa et niqab) encourage les musulmanes à vivre en circuit fermé, ce qui limite leur participation à la société québécoise. Ces voiles constituent des obstacles de taille à l'emploi puisqu'ils modifient la manière dont elles sont perçues et traitées au travail. Le voile intégral agit donc comme un mécanisme d'auto-stigmatisation. Encore une fois, il est important d'accorder la priorité à l'égalité entre hommes et femmes afin que les préceptes religieux ou les habitudes culturelles fortement discriminatoires de certains pays n'aient pas la préséance dans l'espace public.

Enfin, comme il est précisé dans le cahier de consultation de la commission, « l'intégration se veut un moment transitoire vers l'inclusion ». Afin de s'assurer d'une inclusion harmonieuse dans la société québécoise et d'une adhésion réussie à ses valeurs, c'est donc d'intégration qu'il faut se préoccuper en tout premier lieu. Pour ce faire, il faut s'assurer d'instaurer des structures d'accueil des nouveaux immigrants qui permettent de promouvoir

¹⁶ «Un ancien hassidique réclame 1,2 million à Québec», 18 novembre 2014

<http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2014/11/18/002-ecole-hassidique-yonanan-lowen-loi-instruction-publique.shtml>

¹⁷ http://www.tcri.qc.ca/pdf/PlanAction_2012-2015.pdf

les valeurs et la culture québécoise et soient exemptes de références ou d'influences communautaristes de la part du personnel.

Pour assurer une véritable cohésion sociale, il faudrait que les enjeux et les choix stratégiques de cette nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion réaffirment le respect de nos trois valeurs de base : la primauté du français, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la séparation entre l'État et les religions.

La question 9 du document demande «comment hausser le taux de participation économique des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, notamment celui des femmes?» PDF Québec a plusieurs recommandations à faire.

Pour hausser la participation économique des femmes immigrantes, PDF Québec recommande de :

- Adopter un nouveau principe d'imputabilité et des mécanismes pour s'assurer que les employeurs qui demandent d'augmenter grandement le volume d'immigrants assument pour une grande part les responsabilités afférentes à leur embauche effective.
- Rendre effective la reconnaissance des diplômes tant par le ministère de l'Immigration que par les institutions d'enseignements et les employeurs. Faute de quoi de nombreux immigrants sont acculés au chômage, au sous-emploi et aux faibles revenus.
- Mettre en place de nouveaux mécanismes favorisant la sécurité économique, la francisation, une meilleure mobilité et des services de garde mieux adaptés à la situation des femmes immigrantes en suivant la ligne proposée dans le plan d'action qui a suivi les États généraux sur la situation des femmes immigrées et racisées de 2012.¹⁸
- Prévenir les ghettos d'emplois dans lesquels se cantonnent un certain nombre de femmes de communautés culturelles. Ces ghettos d'emplois peuvent résulter de la

¹⁸ Plan d'action issu des États généraux sur la situation des femmes immigrantes et racisées <http://etatsgeneraux2012.files.wordpress.com/2012/05/plan-daction-c3a9tats-gc3a9nc3a9raux1.pdf>

volonté de certaines communautés dans le but d'éviter la mixité des milieux de travail, comme par exemple dans les garderies en milieu familial, ou encore parce que le profil de certaines personnes ne répond pas aux normes habituelles du monde du travail.

- Adopter une loi d'équité en matière d'emploi (comme celle du gouvernement fédéral) qui oblige les employeurs à identifier et à éliminer les obstacles à l'emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les autochtones, et à accroître leur taux de représentation au sein de leur main d'œuvre jusqu'à ce qu'elle reflète leur taux de disponibilité sur le marché du travail. Soulignons que la loi fédérale n'impose pas de quotas, mais invite les employeurs à fixer leurs propres objectifs et des échéanciers réalistes d'exécution. Qui plus est, l'équité en matière d'emploi vise à recruter des personnes qualifiées et non pas à embaucher quelqu'un pour la seule raison qu'il ou elle fait partie d'un groupe désigné.

b) Une immigration reflétant les choix de société (enjeu 2)

Il est inquiétant de constater que l'intégration est presque uniquement associée à son versant linguistique ou économique, à savoir trouver un emploi et pouvoir communiquer en français. On ne parle pratiquement pas de l'intégration sociale autour des valeurs fondatrices de l'égalité homme-femme ou encore autour de la séparation entre l'État et les religions. Or, comment pourrait-il y avoir une plus grande cohésion sociale si les droits des femmes, qui représentent la moitié de la population québécoise actuelle et à venir, ne sont pas pleinement respectés? D'ailleurs, nous craignons que la mention « participation de chacune et chacun » puisse être interprétée comme un encouragement à «s'accommoder» des stéréotypes sexuels quand ils sont le fait des immigrants.

Si on se cantonne dans une attitude de rectitude politique et derrière un interculturelisme qu'on vante d'être spécifique au Québec, mais qui ne serait que du multiculturalisme auquel aurait été ajoutée la dimension du français, on ne favorisera pas une immigration apte à intégrer nos choix de société. L'exemple de l'Angleterre, haut lieu du multiculturalisme, montre que les clivages sont profonds au sein des cités anglaises (ex : Birmingham¹⁹). Il n'y a qu'à regarder ce qui se passe en France, en Belgique, et ailleurs dans

¹⁹ Judith Sinnige, «Royaume-Uni. Ecoles : complot islamiste ou dérapages isolés?»

le monde, pour voir les effets du communautarisme et de la négligence d'avoir omis l'importance de l'intégration à partir d'un socle commun. Il ne faudrait pas que le Québec répète les mêmes erreurs avec cette nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion. Pourtant, des signes de pénétration de la part des fondamentalistes sont déjà là au Québec, comme nous le révèle une enquête du 19 janvier 2015 selon laquelle des mosquées et des écoles sont entre les mains d'islamistes.²⁰

Voilà pourquoi il est si important de comprendre que l'immigration a des effets à très long terme, sur plusieurs générations. La protection de nos choix de société devrait être une priorité de cette nouvelle politique d'immigration.

Pour protéger nos choix de société, PDF Québec recommande de :

- Mettre en place des structures d'accueil qui valorisent ce qui nous rapproche plutôt que ce qui nous sépare
- Insister sur le caractère laïque de la société québécoise
- Assurer des structures d'accueil, tant avant qu'après l'arrivée au Québec, qui poussent à adhérer à la société d'accueil plutôt qu'à se replier sur sa communauté d'origine
- Assurer que le processus d'immigration (du recrutement aux structures d'accueil) ne se fasse jamais sur une base confessionnelle, mais citoyenne.

c) Une gouvernance responsable, cohérente et efficace (enjeu 3)

En cette période de désindustrialisation, de précarisation du travail et de compressions

10 juin 2014 <http://www.courrierinternational.com/article/2014/06/10/ecoles-complot-islamiste-ou-derapages-isoles>

²⁰ Hugo Joncas, «Des mosquées et des écoles entre les mains des islamistes», 19 janvier 2015 <http://www.journaldemontreal.com/2015/01/18/des-mosquees-et-des-ecoles-entre-les-mains-des-islamistes>

budgétaires, PDF Québec invite le gouvernement à prendre en compte les facteurs économiques avant d'établir le volume de l'immigration pour les prochaines années. Dans un nouveau contexte de décroissance économique, il faut bien évaluer les besoins du marché de l'emploi et penser à protéger les emplois des Québécois, natifs ou nouveaux venus, qui vivent au Québec.

Une gouvernance responsable et soucieuse de répondre aux besoins du marché du travail, qu'on nous dit si pressants, doit d'abord prendre en compte la main-d'œuvre déjà en place, et plus spécialement la main-d'œuvre féminine. C'est pour cela que le choix qu'a fait le gouvernement de remplacer les services de garde à tarif réduit et fixe par une tarification modulée nous apparaît relever d'une grave incohérence. En lieu et place, le gouvernement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer le développement et la pérennité des Centres de la petite enfance (CPE) qui facilitent l'intégration des femmes au milieu de travail. C'est d'ailleurs ce qu'a démontré la Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université Sherbrooke en 2012.²¹ L'étude estime qu'en «[...] 2008 la disponibilité de services de garde à contribution réduite au Québec a incité près de 70 000 mères de plus à détenir un emploi qu'en l'absence d'un tel programme.» Le PIB a ainsi été majoré de 5 G\$, ce qui a fait hausser les revenus des deux gouvernements fédéral et provincial.

PDF Québec réclame le maintien des services de garde à contribution réduite afin de favoriser la participation des femmes au marché du travail, qu'elles soient déjà établies au pays ou nouvelles venues.

Mais avant tout, une gouvernance responsable et efficiente doit se préoccuper des conditions objectives qui vont influencer sur les interactions entre les différentes communautés, à savoir le volume, la composition et les mesures de sélection des immigrants. Cela est essentiel dans nos sociétés pluriculturelles, notamment pour le Québec qui affiche des taux d'immigration très élevés, comme le montre le tableau suivant.

²¹ Fortin, Pierre, Luc Godbout et Suzie St-Cerny, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques de l'Université Sherbrooke, 13 avril 2012 http://www.usherbrooke.ca/chaire-fiscalite/fileadmin/sites/chaire-fiscalite/documents/Cahiers-de-recherche/Etude_femmes_travail.pdf

Comparaison des taux d'immigration du Québec avec d'autres pays en 2011²².

	Nombre d'immigrants	Population	Taux d'immigration par millier d'habitants
Québec*	51 741	8 012 000	6,5 / 1 000
Canada**	248 750	34 483 980	7,2 / 1 000
France **	141 980	63 224 440	2,2 / 1 000 ***
USA **	1 062 040	311 587 800	3,4 / 1 000

* <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/bilan2012.pdf>

** <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=MIG>

*** Notez que la France compte les étudiants étrangers comme des immigrants, contrairement au Québec

Voilà un certain nombre d'années que, au Québec, on accueille l'équivalent de la ville de Saint-Hyacinthe tous les ans et cela, avec des mesures d'intégration linguistiques et économiques largement insuffisantes. En 20 ans, le Québec a accueilli environ 1 million de nouveaux arrivants. Le problème est plus aigu du fait que le plus grand nombre d'immigrants se concentrent dans la région métropolitaine comme le démontrent les données statistiques. Il est évident qu'il est urgent de mettre en place toute une panoplie de mesures, si nous voulons véritablement intégrer tous ces nouveaux arrivants.

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec²³ évalue en 2005 que les immigrants détenant un diplôme universitaire sont surreprésentés parmi les travailleurs à faible revenu

²² Pour les comparaisons avec les pays européens, c'est un peu plus complexe, car les définitions ne sont toujours pas les mêmes

²³ Boulet, Maude, «Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu au Québec: encore moins pour les immigrants», Flash-Info, vol 15, no 1, février 2014, Institut de la statistique du Québec, p. 7-12 <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201402.pdf#page=7>

(deux fois plus de risque que les travailleurs natifs). Cela semble s'expliquer surtout par le facteur de la non-reconnaissance de leurs diplômes, phénomène auquel il est grandement besoin de remédier pour des raisons de justice et de cohérence économique. Cependant, il faut voir qu'il existe d'autres facteurs explicatifs que la question des diplômes. L'étude montre que les immigrants arrivés en bas âge ont des taux de faibles revenus comparables à ceux des natifs, du fait que leurs diplômes ont été obtenus dans des institutions québécoises, mais aussi parce qu'ils ont acquis une meilleure maîtrise du français et de l'anglais et qu'ils bénéficient d'un meilleur réseau social.

Quant aux impacts économiques et démographiques réels d'un volume important d'immigrants, comme le demandent régulièrement le patronat et les Chambres de commerce, il faut consulter le livre de Benoît Dubreuil et Guillaume Marois *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*.²⁴ En plus de l'arrivée de nombreux consommateurs et de l'établissement d'une réserve de main-d'œuvre faisant baisser la valeur monétaire du travail (*cheap labor* pour reprendre le langage populaire), il faudrait considérer les impacts à plus long terme de l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants par rapport à la capacité d'accueil des sociétés. Les répercussions peuvent souvent se faire sentir sur plusieurs générations, notamment sur la qualité du tissu social et sur la paix sociale.

On doit aussi s'interroger sur les données contenues dans l'étude de l'Institut Fraser qui a établi que « Les nouveaux immigrants ne réussissent pas aussi bien que ceux arrivés avant 1987 – ils coûtent plus de 16 milliards de dollars par an aux contribuables ». ²⁵ Une autre étude, publiée elle aussi par l'Institut Fraser en 2013 par Herbert Grubel, a également confirmé l'importance d'évaluer la politique de sélection des immigrants pour qu'elle soit plus performante. ²⁶ À la lumière des études qui ont porté sur le Canada aux prises avec un

²⁴ <http://www.editionsboreal.qc.ca/catalogue/livres/remede-imaginaire-1868.html> Publié en mars 2011.

²⁵ Patrick Grady et Herbert Grubel en 2012
<http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?id=18105&terms=immigration&LangType=1036>

²⁶ Grubel, Herbert, *Canada's Immigrant Selection Policies: Recent Record, Marginal Changes, and Needed Reforms*, août 2013, Fraser Institute <http://www.fraserinstitute.org/uploadedFiles/fraser->

grave déficit budgétaire, il serait important pour le Québec d'évaluer les coûts et les bénéfices de l'immigration.

Enfin, une gouvernance responsable se préoccupe davantage de la montée de l'intégrisme religieux et de ses répercussions sur l'ensemble des immigrants québécois désireux de contribuer de façon positive à la société québécoise. Pour remédier à la situation, PDF Québec recommande d'examiner les conclusions de l'Institut Fraser (un organisme indépendant de recherche) voulant que le Canada devienne un refuge pour d'éventuels terroristes. Les analyses de l'Institut Fraser devraient être prises en considération par le gouvernement québécois dans la mise à jour de sa politique d'immigration. Selon l'étude publiée en 2008 ²⁷ :

- Les taux élevés d'immigration s'ajoutant à l'augmentation de la concentration de groupes particuliers a donné lieu à un nombre croissant d'enclaves ethniques de sorte que les nouveaux immigrants n'ont qu'un besoin limité de s'intégrer à la population d'accueil; de plus, ils apportent parfois avec eux des conflits ethniques et religieux séculaires qui les rendent plus vulnérables au recrutement par des groupes extrémistes.
- Il existe un manque manifeste de ressources pour contrôler de façon adéquate les candidats à l'immigration, ainsi qu'un manque de clarté sur qui devrait être admis. Tant que l'on n'aura pas réglé ce problème, le Canada restera un pays de choix pour d'éventuels terroristes.

[ca/Content/research-news/research/publications/canadas-immigrant-selection-policies.pdf](http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?id=12472&terms=immigrants&LangType=1036#)

²⁷ «Le Canada devient un refuge pour des terroristes en puissance tandis que les politiciens en quête de votes détournent le regard» Martin Collacott et Alexander Moens 21 mai 2008 Institut Fraser

<http://www.fraserinstitute.org/publicationdisplay.aspx?id=12472&terms=immigrants&LangType=1036#>

PDF Québec recommande au gouvernement de fournir les moyens financiers et organisationnels nécessaires à la mise sur pied d'un centre de recherche et d'action sur les intégrismes religieux et leurs impacts sur la démocratie, sur la sécurité de la société et sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi PDF Québec se réjouit des intentions du gouvernement libéral concernant la prochaine constitution d'un comité pour lutter contre la radicalisation religieuse au Québec.²⁸ Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Il faudrait, cependant, que le choix des membres du comité se fasse sur une base citoyenne et non sur une base religieuse. Le mandat de ce comité devrait être également de réaffirmer et de protéger le caractère laïque de nos institutions publiques et non uniquement de lutter contre le racisme et l'islamophobie.

PDF Québec recommande que le comité multipartite visant à prévenir la radicalisation soit recruté sur une base citoyenne et non sur une base religieuse, et qu'il ait comme mandat d'assurer le caractère laïque de nos institutions publiques tout autant que de lutter contre le racisme et la xénophobie.

²⁸ Jean-Marc Salvet, «Lutte contre la radicalisation religieuse: un comité opérationnel... dans quelques semaines», Le Soleil 11 janvier 2015 <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201501/10/01-4834082-lutte-contre-la-radicalisation-religieuse-un-comite-operationnel-dans-quelques-semaines.php>

EN CONCLUSION

Le Québec s'enrichit de la diversité sociale apportée par les multiples groupes d'immigrants dans la mesure où ceux-ci acceptent d'adhérer aux valeurs non-négociables de primauté du français, d'égalité des personnes (homme et femme), de laïcité et de liberté (dont la liberté d'expression). Ces valeurs font partie de l'identité et de l'histoire québécoises.

Les personnes, de toute origine ethnique, religieuse ou culturelle, natives ou immigrantes, sont avant tout des citoyennes et citoyens du Québec. C'est en raison de cette appartenance citoyenne, et non en raison de leur spécificité ethnoculturelle ou religieuse, qu'elles possèdent des droits et jouissent de privilèges.

Une grande avancée pour les femmes serait de jouir de la laïcité de l'État. Car la laïcité complète de l'État et de ses services publics, du système judiciaire et du système d'éducation est une condition essentielle pour permettre l'égalité pleine et entière des droits entre les femmes et les hommes. La laïcité permet la création d'un terrain neutre où les diverses communautés peuvent interagir de façon égalitaire et se montrer respectueuses des convictions spirituelles de chacun, ce qui favorise la paix sociale et le vivre-ensemble.

Le Québec doit favoriser l'intégration linguistique, économique, culturelle et sociale des nouveaux arrivants. Pour cela, il faut développer une politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion qui favorise une culture de convergence. L'allégeance et la loyauté à nos lois, tout comme l'engagement de remplir ses devoirs comme citoyens québécois, est un prérequis pour les immigrants qui veulent participer et enrichir la société québécoise. Les Québécois sont fiers de leur identité et de leur histoire. Ils ont durement lutté dans l'histoire pour défendre leur mode de vie, dont fait partie l'égalité de droit entre les femmes et les hommes. L'objectif de PDF Québec est donc de s'assurer que les nouveaux Québécois adhèrent fortement à ce concept et par le fait même soient aptes à participer pleinement à la société québécoise.

Laissons le mot de la fin à un immigrant qui est exemplaire à tout point de vue quant à son intégration à la société québécoise. Boucar Diouf a su s'approprier la culture québécoise, tout en conservant la richesse de sa culture d'origine. Nous en profitons tous et toutes.

Dans un article intitulé « Le jeune Chêne »²⁹ mettant en dialogue une grand-mère et sa petite-fille, Boucar Diouf nous rappelle l'importance de ne pas négliger l'atteinte de la parité entre les hommes et les femmes :

«Tu vois Julie, poursuit la grand-mère, cette bataille pour l'égalité entre les hommes et les femmes, que toi et bien des jeunes filles de ta génération trouvez désuète et dépassée, est à l'image de ce végétal. Le jour où cette parité des sexes sera une valeur planétaire, les femmes pourront, comme tu le souhaites, enterrer la hache de guerre et se parer de couronnes de laurier. Mais en attendant cette date hypothétique, il faut rester alerte, car cet arbre de l'égalité des genres, que nous avons planté il y a quelques décennies, est exactement à l'image de ce jeune chêne. Sa partie visible semble bien épanouie, mais ses racines ne sont pas aussi profondes que certains le pensent. Et il est bien connu, ma petite, que les arbres qui ont moins de racines que de branches sont souvent à la merci de ces grands vents qu'on croyait disparus, mais que l'intégrisme religieux ravive partout sur la planète.».

²⁹ Texte publié le 3 mai 2014 <http://www.lapresse.ca/debats/nos-collaborateurs/boucar-diouf/201405/02/01-4763101-le-jeune-chene.php>
